

Diff Primes – Demande pour une subvention communale
dans le but d'une utilisation rationnelle de l'énergie
B&R (Bâtisse et rénovation)

Demandeur	
Nom : _____	Prénom : _____
Adresse (N° et rue) : _____ , _____	
Code postal : _____	Localité: _____
N° matricule : _____	
Téléphone : _____	E-mail : _____
Banque : _____	Compte bancaire : _____

Adresse de l'objet pour lequel la subvention est demandée :

- Idem adresse demandeur
 Autre adresse

Adresse (N° et rue) : _____ , _____

Code postal : _____ Localité: _____

Remarques : _____

Pièces justificatives

Ajoutez les pièces à l'appui selon les conditions demandées.
Vous trouvez les conditions demandées pour chaque subvention à l'annexe.

La demande de subvention est à introduire

au plus tard 6 mois

après réception de la facture ou du subside de l'État.

En cas de questions n'hésitez pas de contacter le service écologique de la commune de Differdange

Tél. : 58 77 1-1492 / E-mail : ecologique@differdange.lu

Voir la page suivante →

Subventions possibles

1) Conseil énergétique

- Conseil pour une maison
- Conseil pour un appartement

3) Installation d'une ventilation

- Avec récupération de chaleur (maison individuelle)
- Avec récupération de chaleur (appartement)
- Unités décentralisées

5) Installation des capteurs solaires

- Thermiques pour préparation d'eau chaude sanitaire (maison individuelle)
- Thermiques pour préparation d'eau chaude sanitaire (immeuble)
- Combinées pour le chauffage (basse température) et eau chaude sanitaire (maison individuelle)
- Combinées pour le chauffage (basse température) et eau chaude sanitaire (immeuble)
- Photovoltaïques (maison individuelle)
- Photovoltaïques (immeuble)

7) Constructions écologiques

- Construction d'un logement durable

2) Isolation

- Isolation thermique d'une toiture inclinée ou plate
- Isolation d'une dalle supérieure contre grenier non chauffé
- Isolation des murs par l'extérieur
- Isolation des murs par l'intérieur
- Remplacement de fenêtres et portes

4) Installation d'une pompe à chaleur

- Eau – air
- Eau – eau (maison individuelle)
- Eau – eau

6) Installation de chauffage

- Central à granulés ou plaquettes de bois (maison individuelle)
- Central à granulés ou plaquettes de bois (immeuble)
- Poêle à granulés de bois raccordé au circuit de chauffage
- Raccordement à un réseau de chauffage urbain couvert par des sources d'énergie renouvelables
- Mise en place d'un réseau de chauffage urbain alimenté par des énergies renouvelables

Le délai de traitement peut durer **2** mois.

Le demandeur déclare respecter les dispositions légales en la matière. Il s'engage en outre à rembourser intégralement la subvention du moment qu'il contreviendrait aux engagements ci-dessus et au cas où l'administration communale aurait versé la prime à la suite de déclarations inexactes, incomplètes ou par erreur.

Signature : _____

Subvention étatique

Subvention communale

1) Conseil énergétique		Maximum	
Conseil énergétique pour maison (à ne pas confondre avec le pass énergétique)		25%	350,00€
Conseil pour un appartement		25%	200,00€

Pièces justificatives: conseil énergétique préconseil Myenergy

2) Isolation		Maximum	
Isolation thermique d'une toiture inclinée ou plate	15-42€/m ²	50%	7,50€/m ² - 21,00€/m ²
Isolation d'une dalle supérieure contre grenier non chauffé	10-35€/m ²	50%	5,00€/m ² - 17,50€/m ²
Isolation des murs par l'extérieur	20-36€/m ²	50%	4,00€/m ² - 7,20 €/m ²
Isolation des murs par l'intérieur	20-36€/m ²	50%	10,00€/m ² - 16,00 €/m ²
Remplacement de fenêtres et portes	40-52€/m ²	20%	8,00€/m ² - 10,40€/m ²

Pièces justificatives: courrier de l'état indiquant le montant accordé (pas l'avis de réception)

3) Installation d'une ventilation		Maximum	
Avec récupération de chaleur (maison individuelle)	40€/m ² max. 6.000€	20%	1.200,00€
Avec récupération de chaleur (appartement)	41€/m ² max. 30.000€	20%	656,00€
Unités décentralisées		20%	

Pièces justificatives: courrier de l'état indiquant le montant accordé (pas l'avis de réception)

4) Installation d'une pompe à chaleur		Maximum	
Eau – air (uniquement maisons passives)	seulement pour AAA	15%	375,00€
Eau – eau (maison individuelle)	50% max. 8.000€	15%	1.200,00€
Eau – eau	50% max. 30.000€	15%	4.500,00€

Pièces justificatives: courrier de l'état indiquant le montant accordé (pas l'avis de réception)

Subvention étatique

Subvention communale

5) Installation des capteurs solaires

		Maximum	
Thermiques pour la préparation d'eau chaude sanitaire (maison individuelle)	50% max. 2.500€	25%	625,00€
Thermiques pour préparation d'eau chaude sanitaire (immeuble)	50% max. 2.500€ plafonné à 15.000€	25%	500,00€
Combinés pour le chauffage (basse température) et eau chaude sanitaire (maison individuelle)	50% max. 4.000€	25%	800,00€
Combinés pour le chauffage (basse température) et eau chaude sanitaire (immeuble)	50% max. 4.000€ plafonné à 17.000€	25%	640,00€
Photovoltaïques (maison individuelle)	20% max. 500€/kWp max 30 kWp	40%	6.000,00€
Photovoltaïques (immeuble)	20% max. 500€/kWp max 30 kWp	40%	6.000,00€

Pièces justificatives: courrier de l'état indiquant le montant accordé (pas l'avis de réception)

6) Installation de chauffage

		Maximum	
Central à granulés ou plaquettes de bois (maison individuelle)	40% max. 5.000€	20%	1.000,00€
Central à granulés ou plaquettes de bois (immeuble)	40% max. 5.000€	20%	600,00€
Poêle à granulés de bois raccordé au circuit de chauffage	30% max. 2.500€	20%	500,00€
Raccordement à un réseau de chauffage urbain couvert par des sources d'énergie renouvelables	50€/kW max. 15kW	20%	150,00€
Mise en place d'un réseau de chauffage urbain alimenté par des énergies renouvelables	30% max. 7.500€	20%	1.500,00€

Pièces justificatives: courrier de l'état indiquant le montant accordé (pas l'avis de réception)

7) Installation de chauffage

		Maximum	
Construction d'un logement durable	max. 24.000€	25%	max. 6.000€

Pièces justificatives: courrier de l'état indiquant le montant accordé (pas l'avis de réception)